

L'insertion urbaine du parc forestier de la Poudrerie et du bois de la Tussion

Éléments de diagnostic, pistes de réflexion et analyse de 3 secteurs.

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

Réalisation : CG93 - DNPB

Contact : lchafiol@cg93.fr

Date : 21/01/2013



Il s'agit dans un contexte de mutation urbaine :

- de positionner le parc comme un élément structurant de la trame verte et bleue,
- de favoriser la prise en compte du parc dans les projets d'aménagement,
- d'anticiper la gestion de flux d'utilisateurs supplémentaires au regard de la qualité écologique et des contraintes du site.

Ancré au cœur d'un territoire urbanisé, le parc forestier de la Poudrerie constitue un véritable poumon vert. Sa richesse écologique et patrimoniale le place comme un **élément central de l'est de la Seine-Saint-Denis**.

Les abords de ce parc, prochainement connecté au futur métro automatique **Grand Paris Express** en gare de **Sevran-Livry**, font aujourd'hui l'objet de nombreuses ambitions, certaines d'envergure locale, d'autres à l'échelle de l'agglomération. Nombre de ces projets seront intégrés au CDT « Est de la Seine-Saint-Denis » dont les communes signataires seraient Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-bois et Montfermeil. Certaines actions ont d'ailleurs déjà été formalisées par l'accord cadre du CDT, signé le 14 mars 2012.

Ce projet de CDT porte une ambition d'excellence urbaine dans la restructuration de son territoire, en associant vie culturelle et jardins, sport et nature, habitat, activités économiques et environnement, tout **en s'appuyant sur un arc vert et paysager**. Dans le cadre des objectifs ambitieux de construction de logement du Grand Paris, **ce territoire est également destiné à accueillir 1565 logements par an**.

De fait, il apparaît indispensable de réfléchir en amont aux futures interactions entre cet arc vert et le milieu urbain, et plus précisément, de s'interroger sur le **devenir du parc forestier de la Poudrerie, dans le cadre des mutations urbaines à venir**.

Cette étude propose un diagnostic du parc et de ses relations avec la ville, afin d'identifier des pistes de réflexions pour une meilleure insertion urbaine du site. Ces réflexions font ensuite l'objet de propositions sur trois secteurs de projet en franges de parc.

Éléments de diagnostic

1

Un site classé au patrimoine riche et diversifié, à la croisée des trames vertes et bleues

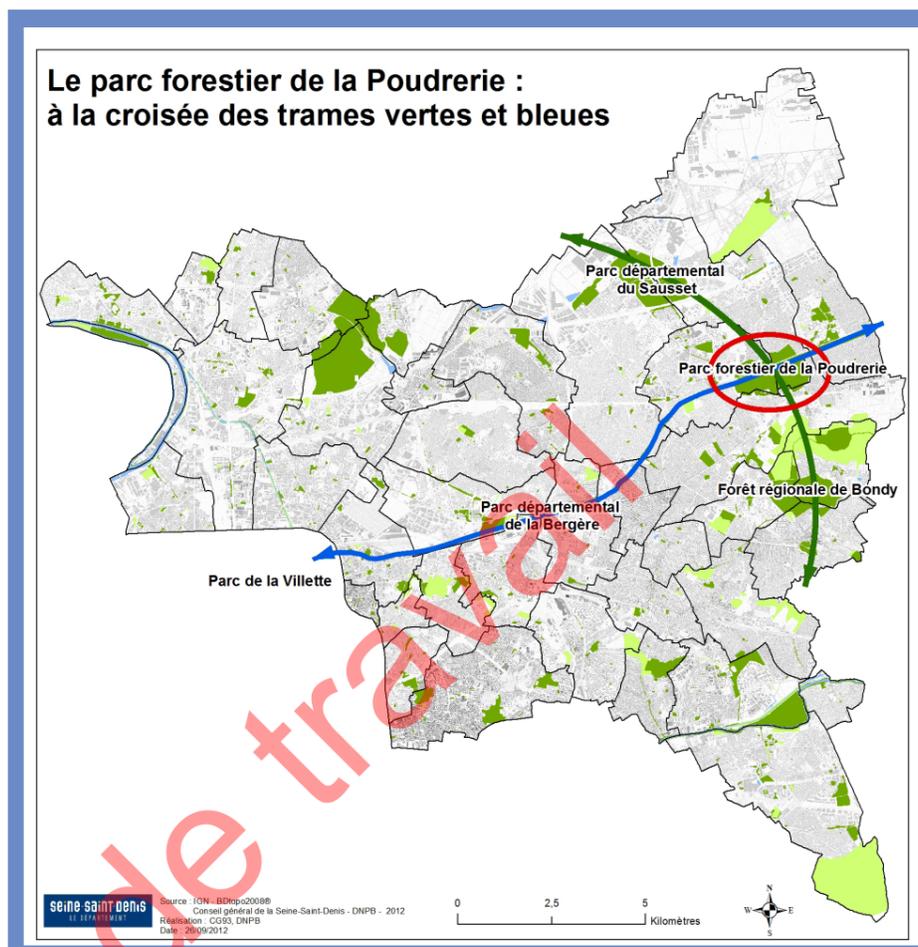
Ancien site industriel au cœur d'un espace de nature, le parc forestier de la Poudrerie bénéficie d'atouts écologiques et paysagers exceptionnels en milieu urbain.

Un espace de nature à la croisée des trames vertes et bleues

Situé à l'est de la Seine-Saint-Denis, le parc forestier de la Poudrerie (137 hectares en incluant le bois de la Tussion) s'étend sur quatre communes : Sevrans, Villepinte, Vaujours et Livry-Gargan, accueillant plus de 130 000 habitants.

Ancienne partie intégrante de la forêt de Bondy, l'**identité forestière du parc est d'autant plus marquée qu'elle contraste avec le milieu urbain qui l'entoure.**

Le site bénéficie d'un **emplacement remarquable, au cœur d'un réseau d'espaces verts** peu éloignés, depuis le parc départemental du Sausset jusqu'à la forêt régionale de Bondy. Le canal de l'Ourcq, qui le traverse d'ouest en est, a quant à lui une **double fonction d'axe vert et bleu**, de par sa liaison avec les parcs de la Villette, de la Bergère et de la Poudrerie.



Un territoire marqué par son passé industriel

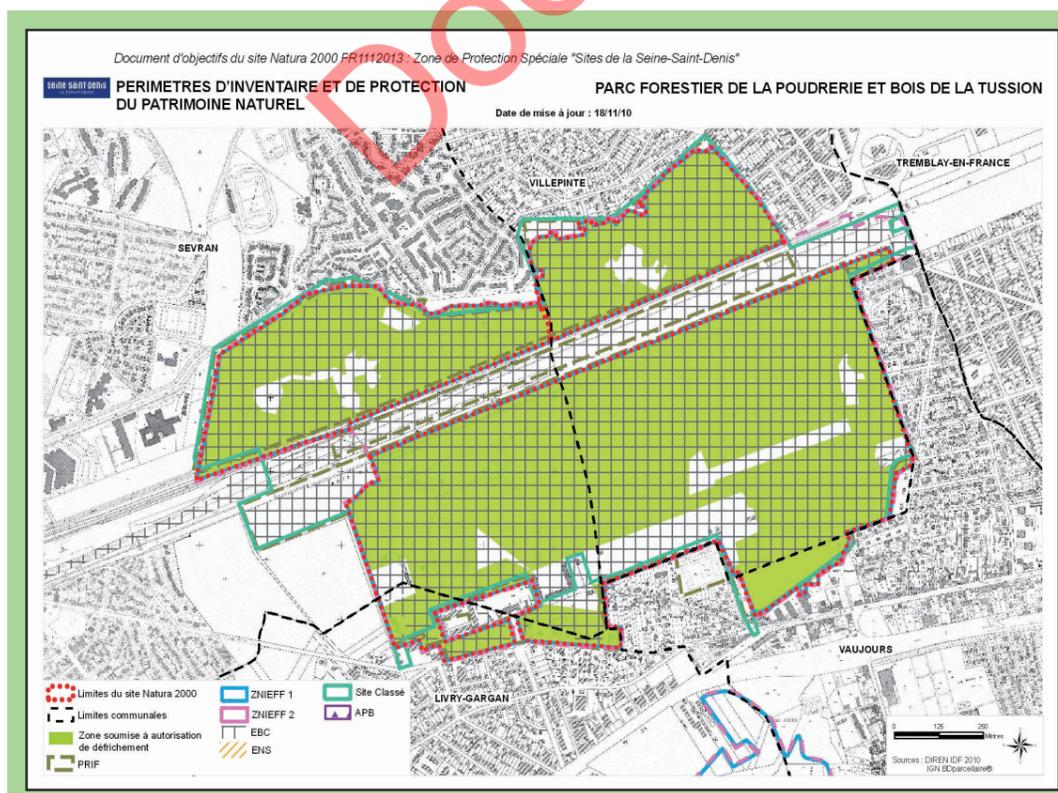
Le canal de l'Ourcq, construit au début du XIX^{ème} siècle, a été un élément vecteur dans le développement industriel du territoire séquano-dionysien, depuis les Grands Moulins de Pantin, jusqu'au parc forestier de la Poudrerie, qui fut un centre de production de poudre de première importance, avant d'être réaménagé en un parc ouvert au public dans les années 1970.

Une trentaine de bâtiments liés à cette exploitation industrielle a été conservée dans le parc et constitue **un ensemble patrimonial unique par son alliance à l'environnement naturel, à l'origine du classement du parc au titre des Sites en 1994**¹. Les vestiges de l'ancienne poudrerie sont davantage présents au sud et à l'ouest du parc, ainsi qu'à l'extérieur, le long de l'avenue de la Poudrerie, où fut construite en 1933 à Livry-Gargan, une cité-jardin destinée aux poudriers travaillant sur le site.

Une richesse écologique exceptionnelle en milieu urbain

La végétation du parc, dominée par des formations forestières du type chênaie-charmaie, accueille plus de 300 espèces faunistiques et floristiques, dont certaines rares et protégées au niveau européen (Martinpêcheur d'Europe, Pic noir, Pic mar...).

Le parc compte d'ailleurs **deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**, qui identifient son importance écologique. Sa richesse en oiseaux de l'Annexe I de la directive européenne « Oiseaux » a quant à elle permis son **classement en site Natura 2000** en 2006. Il existe par ailleurs une « zone nature » au sud-est du parc, fermée au public pour des raisons écologiques.



¹ Classement réalisé au titre de la loi du 2 mai 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Un parc à l'aspect intimiste mais néanmoins fréquenté

Ancien site industriel, la Poudrerie s'est construite parallèlement à la ville, orientant ses bâtiments vers l'intérieur du parc. Cette configuration à l'origine intimiste est aujourd'hui renforcée par une accessibilité et une visibilité du site restreinte depuis l'espace urbain ou le canal de l'Ourcq.

Un espace de nature et de loisirs essentiellement fréquenté au sud du parc

Si la Poudrerie s'apparente à un parc de proximité, il accueille **chaque année plus d'un million de visiteurs**, dont 70 % des communes riveraines¹. Au regard des objectifs de construction de logements et de densification aux abords du parc, la fréquentation du site devrait augmenter significativement dans les prochaines années.

Ce parc demeure fort apprécié des usagers, tant pour son offre de nature en milieu urbain, que pour la multiplicité des activités sportives et culturelles qu'il propose (randonnée, jogging, rollers, escalade, animations nature...). La concentration de ces pratiques, essentiellement au sud du parc, explique l'**existence de conflits d'usages localisés** (notamment entre promeneurs et cyclistes, dont la piste quitte le chemin de halage pour s'implanter à l'intérieur du parc). En outre, des **pratiques sportives non encadrées** dégradent fortement le parc (VTT...).

Une accessibilité limitée depuis l'espace urbain

Il existe un **manque général de signalétique vers le parc**. Seuls quelques panneaux routiers indiquent sa présence depuis la RN3 ou la RD44. Depuis la gare de Sevrans-Livry (à l'ouest du parc), la promenade le long du canal menant jusqu'à la porte de Sevrans est relativement peu balisée.

Néanmoins, la **mise en place d'une signalétique est envisagée** depuis l'espace urbain et le canal de l'Ourcq, **dans le cadre du Chemin des Parcs**. Ce projet départemental, partiellement réalisé au sud de la Poudrerie, propose de relier les espaces verts du département par des liaisons douces à fort potentiel écologique et paysager.

En outre, **la majorité des entrées est plutôt confidentielle**, rendant difficile l'identification du lieu, notamment sur toute la partie nord du parc. S'il existe quelques points d'accès d'importance, essentiellement sur la partie sud du parc, ils sont limités par un manque de signalétique et la présence des terrains militaires fermés au public.

Un parc fragmenté par le canal de l'Ourcq et la voie ferrée

Le canal de l'Ourcq et les voies ferrées du RER B fragmentent fortement le parc forestier de la Poudrerie, faisant ainsi coexister deux espaces relativement hétérogènes, reliés par un unique franchissement à l'ouest du parc.

Au sud du canal, il existe un sentiment de surfréquentation de la part des usagers qui ont tendance à se regrouper sur les espaces engazonnés et à circuler dans les allées. Les parkings et aires de jeux, davantage présents sur ce secteur, sont bien souvent saturés en fin de semaine.

Au nord du canal, les rares équipements sont particulièrement vétustes (voire interdits d'accès) et la fermeture du bois de la Tussion (Cf.3) contraint les usagers Villepinois à s'orienter vers les entrées au sud-est du parc. De fait, le nord du canal est peu fréquenté, ce qui accentue **un sentiment d'insécurité** causé par des allées courbes et la présence de cul-de-sac, des entrées secondaires peu empruntées, et une topographie faite de merlons qui renforce le caractère enclavé de cette partie du parc.

Par ailleurs, **la piste cyclable le long du canal de l'Ourcq** propose un accès à la Poudrerie depuis Paris et la Seine-et-Marne, et fait également l'objet d'un projet de signalétique. Toutefois, le fait qu'elle soit **implantée à l'intérieur du parc, fermée la nuit, crée une discontinuité** d'importance dans le réseau cyclable départemental.

Une visibilité du parc parfois restreinte depuis l'espace urbain ou le canal de l'Ourcq

Le parc est au contact direct d'un habitat pavillonnaire sur toute sa frange nord et est, bénéficiant parfois d'un espace tampon à l'usage de la promenade entre les fonds de parcelle et le parc. **Cette configuration limite la visibilité du parc, dissimulé derrière un front bâti depuis l'espace urbain et renforce son caractère intimiste.**

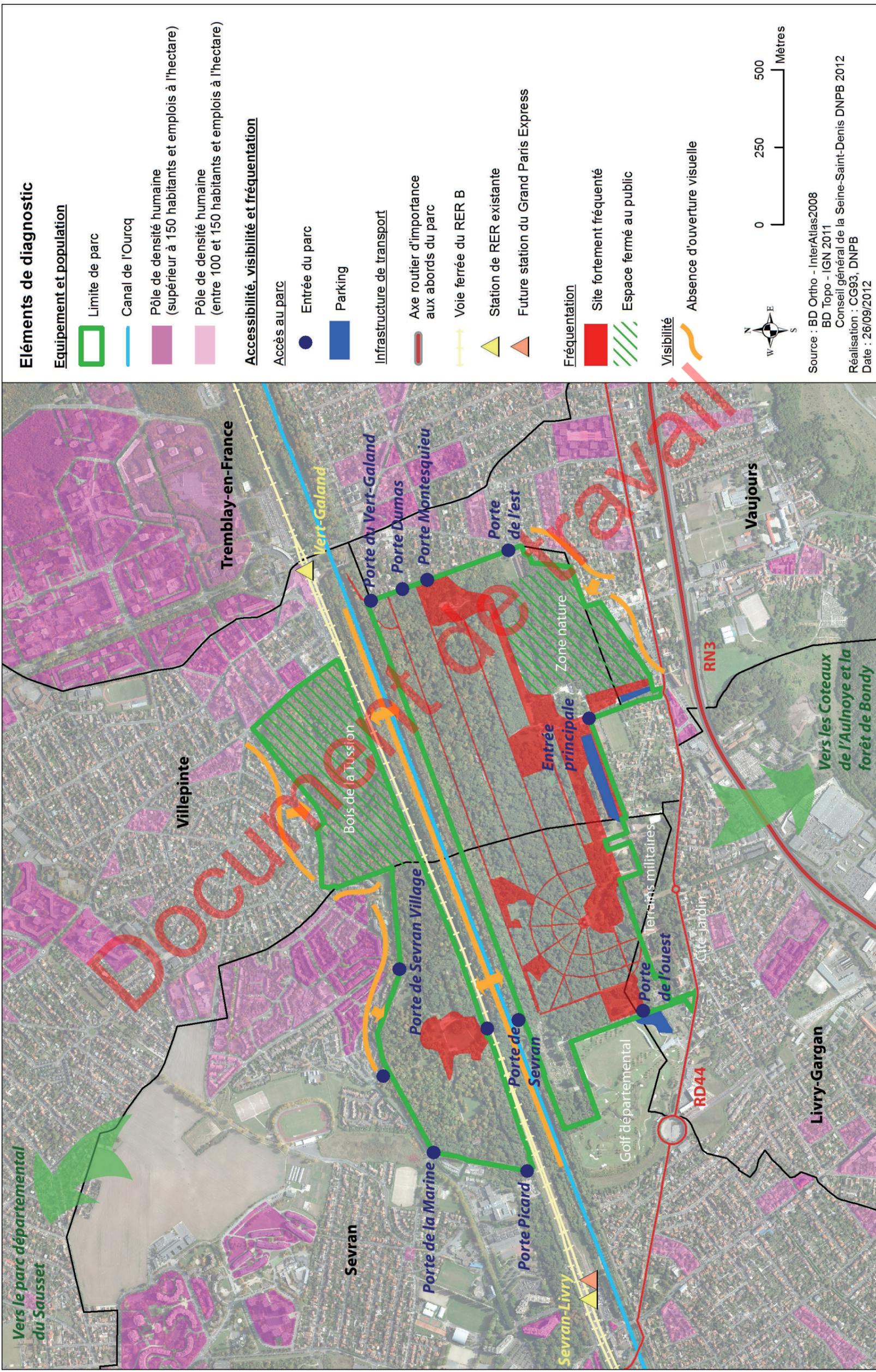
Par ailleurs, la Poudrerie étant de nature forestière, **une végétation dense ne permet qu'une visibilité réduite du site**. Certains traitements des lisières effectués à l'extérieur du parc, sur la partie Sevransaise nord ainsi que sur l'est de la Tussion, offrent une transition visuelle plus douce en direction du parc.

Le canal de l'Ourcq, en contrebas du parc, ne permet pas d'offrir des vues sur cet espace de nature. Depuis la passerelle reliant les secteurs nord et sud canal, seul le secteur sud du parc est visuellement perceptible par le promeneur.

¹ Source : étude de fréquentation réalisée pour le compte de l'AEV en 1992, actuellement en cours de mise à jour par le Département de la Seine-Saint-Denis.

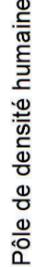
PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION

Éléments de diagnostic



Éléments de diagnostic

Équipement et population

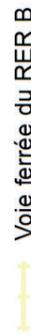
-  Limite de parc
-  Canal de l'Ourcq
-  Pôle de densité humaine (supérieur à 150 habitants et emplois à l'hectare)
-  Pôle de densité humaine (entre 100 et 150 habitants et emplois à l'hectare)

Accessibilité, visibilité et fréquentation

Accès au parc

-  Entrée du parc
-  Parking

Infrastructure de transport

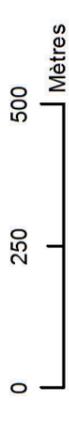
-  Axe routier d'importance aux abords du parc
-  Voie ferrée du RER B
-  Station de RER existante
-  Future station du Grand Paris Express

Fréquentation

-  Site fortement fréquenté
-  Espace fermé au public

Visibilité

-  Absence d'ouverture visuelle



Source : BD Ortho - InterAtlas2008
BD Topo - IGN 2011
Conseil général de la Seine-Saint-Denis DNPB 2012
Réalisation : CG93, DNPB
Date : 26/09/2012

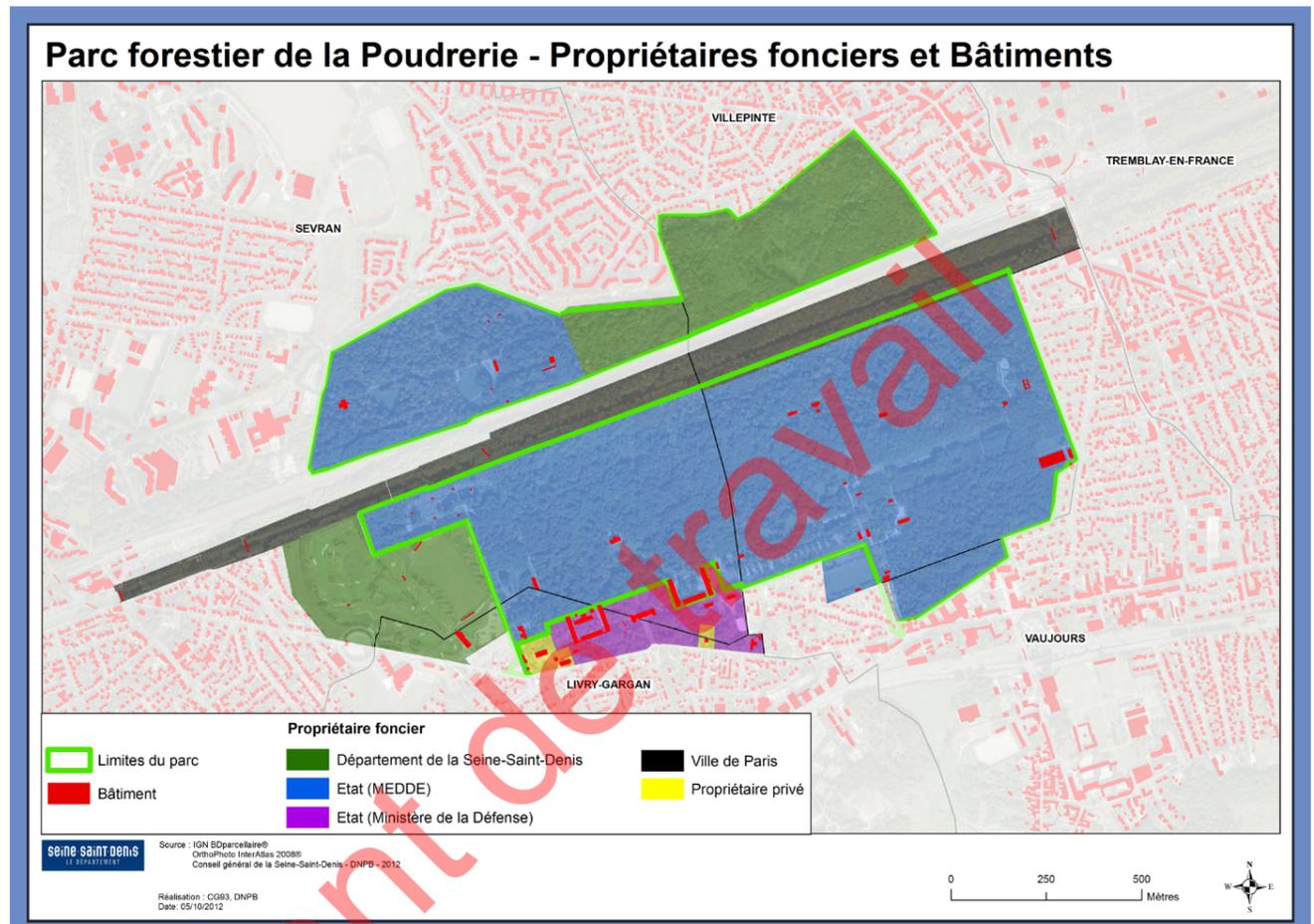
Un parc sous contraintes

- 3 Si le parc bénéficie d'atouts exceptionnels, il demeure soumis à de fortes contraintes, relatives à des mouvements de terrains, aux risques dues à l'ancienne activité industrielle, ou encore à un découpage foncier complexe impliquant de nombreux acteurs.

Un découpage foncier complexe

Le parc forestier de la Poudrerie est une propriété de l'Etat (MEDDE) dont la gestion est assurée par le Département jusqu'en 2014. A cette date, un transfert de propriété aux collectivités pourrait être envisagé.

Les terrains appartenant au ministère de la Défense au sud du parc sont actuellement en vente. Hors classement, ils intègrent néanmoins le site Natura 2000. Les bâtiments présents sur ces terrains font partie intégrante de l'ancienne poudrerie et forment un ensemble cohérent avec le bâti du parc.



Une instabilité des sols à l'origine de la fermeture du bois de la Tussion

Dans ce secteur, la présence de gypse en 3ème et 4ème masse peut entraîner d'importants mouvements de terrains (affaissements et fontis) causés par la dissolution de poches de gypse antéludien. Si le risque est modéré sur l'ensemble du parc, il est particulièrement fort sur **le bois de la Tussion, qui a donc été provisoirement fermé au public en 2000**, dans l'attente d'une solution de réouverture. Le risque dépasse par ailleurs le périmètre du bois : la SNCF conduit actuellement des travaux de confortement des voies du RER, soumises à des problématiques d'affaissement.

L'ancienne activité industrielle à l'origine de pollutions sur le site

L'activité industrielle a profondément affecté le parc pendant plus d'un siècle ; **les sols, les fondations d'anciens bâtiments, voire d'anciennes canalisations, sont aujourd'hui potentiellement pollués** sur une partie de l'ancienne poudrerie. Certains sites comme les centres nature de Sevrans (ancienne poudrière), de Villepinte, les jardins familiaux (ancienne décharge), ou la face arrière du mur d'escalade, ont déjà été répertoriés comme étant pollués.

Une première phase d'étude de l'Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS)¹ a donc permis de recenser plus précisément ces pollutions et de proposer des solutions de traitement adaptées, notamment pour le centre nature de Villepinte. Une seconde phase d'étude prévoyant des sondages plus profonds a été engagée en 2012 ; les résultats sont attendus pour 2013.

Une activité industrielle à l'origine de sites peu sécurisés et fermés au public

Si **la plupart des bâtiments a aujourd'hui été sécurisée** et maintenue en l'état par l'AEV, **deux d'entre eux risquent encore de s'effondrer** (le centre nature de Sevrans et la grande halle) et sont fermés au public. Par ailleurs, **des fondations de bâtiments ou d'anciens puits de forage non comblés** sont encore présents sur le site et rendent impossible l'accueil de public en l'état.

¹ Etude des risques chimiques et pyrotechniques, pilotée par les services de l'Etat (MEDDE).

Pistes de réflexion et propositions pour une meilleure insertion urbaine du parc forestier de la Poudrerie

Si les ambitieux projets de territoire en franges du parc forestier de la Poudrerie doivent être anticipés au regard des enjeux écologiques et sociaux de l'espace vert, **les mutations urbaines à venir sont également une opportunité de développement** pour le site. Elles amènent à **s'interroger sur le positionnement du parc dans la trame verte et bleue, la prise en compte de l'espace vert dans les projets d'aménagement, ou la gestion d'une fréquentation supplémentaire corrélée aux projets d'urbanisation.**

Cette seconde partie identifie donc des pistes de réflexion sur les possibilités d'une meilleure intégration du parc dans les projets de territoire et d'une amélioration de son insertion physique dans le tissu urbain.

Ces réflexions font ensuite l'objet de propositions sur trois secteurs de projet en franges de parc :

- Secteur 1 : Les terrains Monceleux, un site potentiellement relais de la trame verte et bleue,
- Secteur 2 : Les terrains de la Marine, un projet urbain contigu à la future gare du Grand Paris Express (GPE),
- Secteur 3 : Le parc forestier de la Poudrerie, du canal de l'Ourcq aux terrains militaires.

1. Positionner le parc comme un élément structurant de la trame verte et bleue

> Question à débattre

- L'ambition du CDT Est de réaliser un arc paysager à vocation sportive, culturelle et de loisir, est-elle compatible avec la préservation de la richesse écologique du parc forestier ?

> Propositions à débattre

- **Positionner le parc comme un espace forestier central de l'arc paysager**, participant au fonctionnement du réseau de trames vertes et bleues du territoire :
 - par la préservation et la création de continuités écologiques et paysagères avec le parc du Sausset, les coteaux de l'Aulnoye, et la forêt régionale de Bondy,
 - en offrant une perception paysagère de ces continuités (par le projet départemental de Chemin des Parcs, par le marquage de certaines entrées du parc...),
 - par l'ouverture du site sur le canal.

> Déclinaison des propositions :

Secteur 1 : Les terrains Monceleux, un site potentiellement relais de la trame verte et bleue (Cf.p.9).

2. Favoriser la prise en compte du parc dans les projets d'aménagement

> Propositions à débattre

• Qualifier l'espace public en bordure de parc :

- par un travail plus qualitatif des entrées de parc,
- par l'aménagement d'espaces de transition sur l'espace public permettant de créer des lisières propices aux usages permanents, y compris pendant les heures de fermeture du parc,

• Proposer un maillage écologique et paysager de la ville vers le parc et ses principales entrées.

> Déclinaison des propositions :

Secteur 2 : Les terrains de la Marine, un projet urbain contigu à la future gare du Grand Paris Express (Cf.p.10).

3. Anticiper la gestion d'une fréquentation supplémentaire dans un site déjà contraint

> [Questions à débattre](#)

- Les espaces nord et sud canal, hétérogènes et peu connectés, font-ils l'objet d'une complémentarité ? Doivent-ils être pensés séparément ? Des liaisons physiques entre ces deux espaces sont-elles indispensables ?
- Souhaite-t-on voir une augmentation de la fréquentation ? sur quels secteurs ? par quels accès ?
- Souhaite-t-on des temporalités d'usages plus marquées (la semaine, le week-end, la nuit...) ?
- Le maintien de la fermeture au public de la zone nature est-il toujours pertinent ? Faut-il fermer d'autres espaces pour protéger les milieux naturels (fermeture temporaire de parcelles boisées pour favoriser leur régénération) ?

> [Pistes de propositions](#)

- **Protéger les zones écologiques à forts enjeux** en privilégiant au maximum leur ouverture au public,
- **Limiter les conflits d'usages** (piétons, vélos...) en identifiant des zones dédiées à certaines pratiques,
- **Limiter les effets de fragmentation du site** en proposant :
 - un accès au parc depuis les terrains militaires,
 - une réouverture partielle du bois de la Tussion, permettant à minima sa traversée par un cheminement sécurisé,
 - un développement des entrées et des équipements sur la partie nord du parc.
- **Travailler sur l'orientation et la répartition des visiteurs** par :
 - un balisage et une limitation des cheminements piétons dans les boisements (notamment sur le nord-ouest du parc qui devraient accueillir davantage de visiteurs dans le cadre du Grand Paris),
 - une signalisation du parc depuis le canal de l'Ourcq et le Chemin des Parcs.
- **Adapter les contraintes du site** (pollution, instabilité des sols...) **aux usages.**

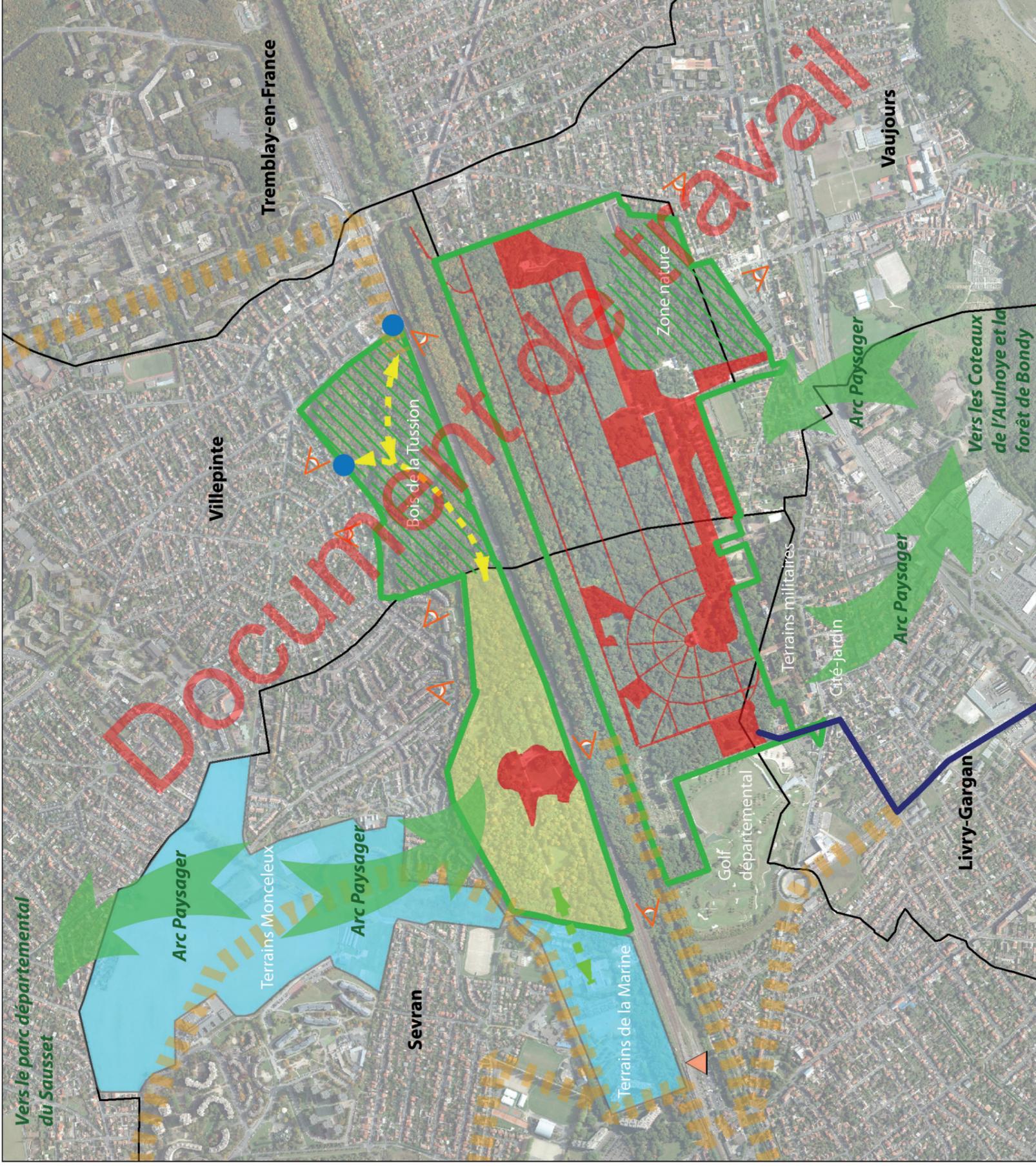
> [Déclinaison des propositions :](#)

Secteur 3 : Le parc forestier de la Poudrerie, du canal de l'Ourcq aux terrains militaires (Cf.p.11).

Dans le contexte urbain actuel, l'ensemble de ces réflexions pour une meilleure insertion urbaine du site apparaissent essentielles. Néanmoins, elles ne peuvent être dissociées d'une réflexion plus globale sur l'avenir du parc forestier de la Poudrerie. Il serait effectivement opportun de s'interroger parallèlement sur l'identité du parc, sa valorisation, son affirmation, et de fait, sur son rayonnement territorial.

PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE ET BOIS DE LA TUSSION

Secteurs en projet et propositions



- Limite de parc
- Espace fermé au public
- Site fortement fréquenté actuellement

Secteurs en projet

- Future station du Grand Paris Express
- Secteur en projet
- Réalisation physique d'un arc vert reliant le parc du Sausset à la forêt de Bondy

Chemin des Parcs

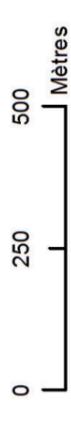
- Tronçon réalisé
- Tronçon à l'étude

Propositions à étudier

- Bois de la TuSSION
- Cheminement sécurisé
- Nouvelle entrée de parc
- Recommandations d'aménagement
- Faciliter l'interpénétration ville-parc
- Ouverture paysagère sur le parc

Fréquentation

- Importante fréquentation à anticiper (par un marquage des entrées et un développement des équipements)



Source : BD Ortho - InterAtlas2008
BD Topo - IGN 2011
Conseil général de la Seine-Saint-Denis DNPB 2012
Réalisation : CG93, DNPB
Date : 26/09/2012

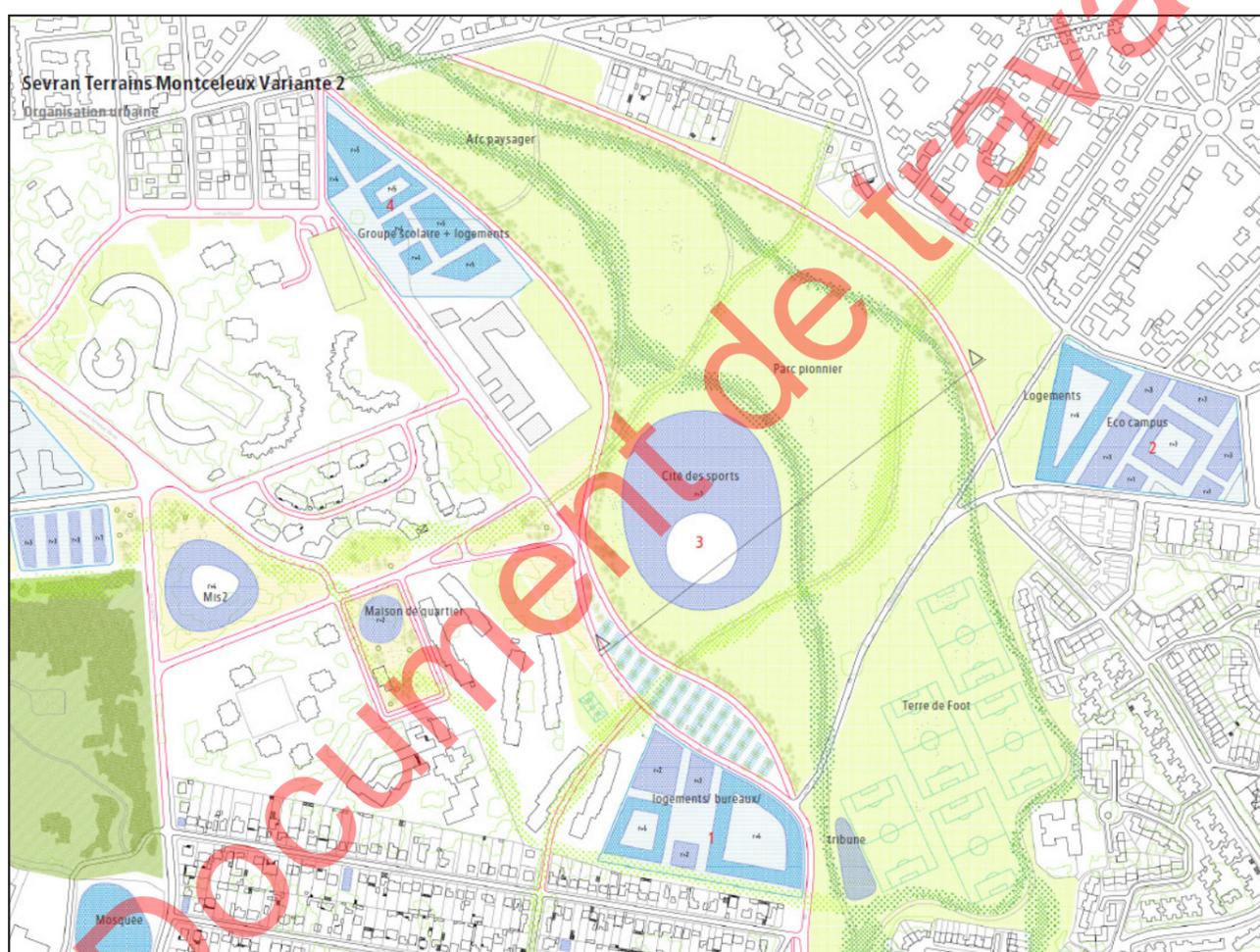
Analyse de 3 secteurs

Secteur 1 : Les terrains Monceaux, un site potentiellement relais de la trame verte et bleue

Positionner le parc comme un élément structurant de la trame verte et bleue

Les terrains Monceaux correspondent à un **vaste territoire agricole de 35 hectares** en cœur de ville de Sevrans, sur la frange nord du parc forestier de la Poudrerie. Une urbanisation partielle de ce territoire est aujourd'hui envisagée, notamment afin d'accueillir le projet « Terres de Foot ».

L'étude LIN – Finn Geipel, préalable au CDT, propose une **densification des franges de ce territoire plutôt qu'une urbanisation extensive**. Cette hypothèse permettrait la **création d'un parc dans l'axe nord-sud**, maintenant une continuité verte depuis le parc départemental du Sausset jusqu'au parc forestier de la Poudrerie. Il est à noter qu'une urbanisation plus conséquente des terrains Monceaux est encore rendue possible de par leur maintien en zone à urbaniser (AU) au PLU de Sevrans et l'absence de protection au titre du patrimoine naturel.



Proposition d'aménagement des terrains Monceaux - Extrait de l'étude LIN - Finn Geipel, CDT Territoire Est de la Seine-Saint-Denis – Situations spécifiques, 2012 (p.42).

■ Propositions

• **Préserver et créer des continuités paysagères et écologiques** depuis le parc forestier de la Poudrerie vers le parc du Sausset :

- en préservant de l'urbanisation une partie des terrains Monceaux,
- par un aménagement à forte valeur écologique des terrains Monceaux, faisant de cet espace un site relais de l'arc vert de l'est Seine-Saint-Denis,
- par l'aménagement d'une trame éco-paysagère, de type *Chemin des Parcs*.

• **Offrir une perception de ces continuités en orientant les Sevransais vers la Poudrerie par la porte de la Marine**, en s'appuyant sur :

- une signalétique claire,
- la création de promenades (allées plantées, *Chemin des Parcs*...) préfigurant les aménités du parc.

Secteur 2 : Les terrains de la Marine, un projet urbain contigu à la future gare du GPE

Favoriser la prise en compte du parc dans les projets urbains

Dans un secteur relativement dense, les terrains de la Marine accueillent aujourd'hui une déchetterie. **L'implantation de la nouvelle station du Grand Paris Express a donc identifié le site comme potentiellement urbanisable.** Il constitue d'ailleurs l'un des cinq secteurs de projet de la ville intense, proposée par le CDT Est de la Seine-Saint-Denis.



Proposition d'aménagement des terrains de la Marine - Extrait de l'étude LIN - Finn Geipel, CDT Territoire Est de la Seine-Saint-Denis – Situations spécifiques, 2012 (p.20).



Chemin du Baliveau, en frange de parc.

■ Propositions

• Qualifier l'espace public en bordure de parc :

- par un traitement paysager permettant une transition douce entre le parc et le bâti (création de lisières végétales...),
- en proposant une extension du parking de la gare, évitant de fait un stationnement le long du chemin du Baliveau (côté parc).

• Proposer un maillage écologique et paysager de la ville vers le parc et ses principales entrées :

- en favorisant les transparences visuelles de la ville vers le parc,
- en orientant les Sevransais sur le site par les portes Picard et de la Marine,
- en suggérant de travailler sur un front bâti le long de la rue d'E. d'Orves et du chemin du Baliveau, avec une hauteur progressive des bâtiments depuis les abords du parc jusqu'au centre-ville de Sevrans,
- en diffusant du vert dans le tissu urbain pour traduire la proximité du parc,
- en permettant ainsi le maintien ou la création de continuités écologiques (choix des essences, diversité des strates, végétalisation des toitures, végétalisation verticale, maintien d'arbres à hautes tiges au droit de la ligne ferroviaire afin de garantir le survol des oiseaux, création de milieux humides...).

Secteur 3 : Le parc forestier de la Poudrerie, du canal de l'Ourcq aux terrains militaires

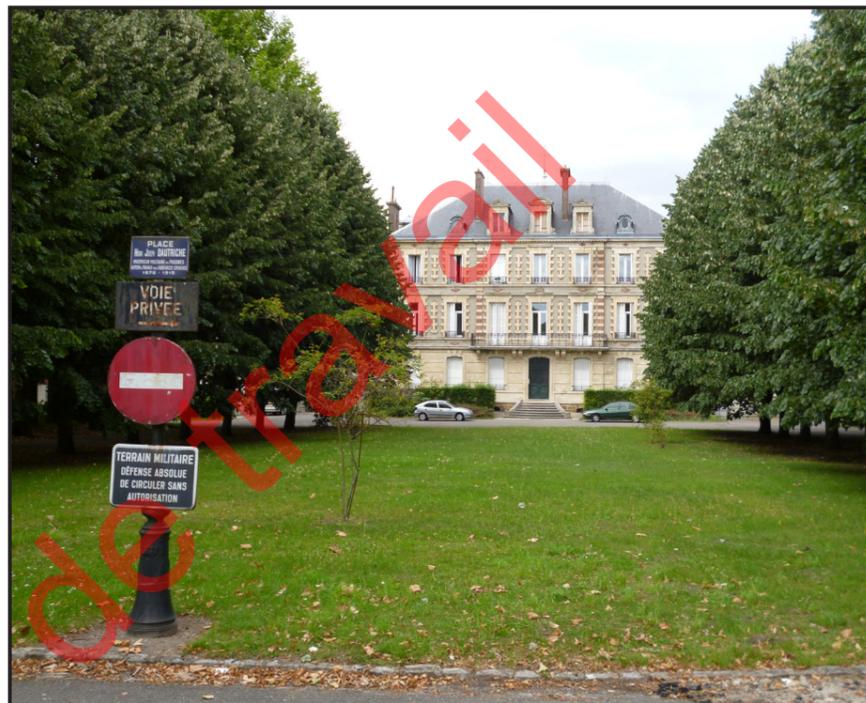
Anticiper la gestion d'une fréquentation supplémentaire dans un site déjà contraint

La frange sud du parc est la plus ouverte sur la ville. Les percées visuelles majeures sont l'Allée E.Burlot (actuelle entrée principale) ainsi que le prolongement de l'avenue de la Poudrerie (entrée historique), propriété du Ministère de la Défense, et dont les terrains sont actuellement en vente.

Regroupant la majorité des équipements du parc (parkings, golf départemental, centre équestre, musée des Poudres...), cette frange sud du parc demeure la plus fréquentée par les usagers.



Allée Eugène Burlot, actuelle entrée principale du parc forestier de la Poudrerie.



Terrains et bâtiments militaires vus depuis la place Dautriche dans le prolongement de l'avenue de la Poudrerie.

■ **Propositions**

• **Travailler sur l'orientation et la répartition des visiteurs** à la croisée du golf départemental, du parc et du canal, en anticipant l'usage futur des bâtiments et les contraintes du site.

• **Limiter les conflits d'usages :**

- par un réaménagement de la piste cyclable à l'extérieur du parc (sur le chemin de halage du canal),
- par un aménagement du chemin cavalier (ancien chemin de ronde délimitant le pourtour du parc) pour les joggeurs et le centre équestre.

• **Limiter les effets de fragmentation du site par l'intégration des terrains et bâtiments militaires** dans le parc :

- pour permettre la création d'une entrée de parc principale depuis la place Dautriche dans le prolongement historique de l'avenue de la Poudrerie,
- pour permettre l'accessibilité aux bâtiments depuis la voie publique sans surcharger la fréquentation du parc,
- en proposant une étendue du périmètre de classement aux terrains militaires et à la cité-jardin de Livry-Gargan, afin de donner une cohérence générale au parc et ses abords.

Bibliographie :

- Devenir du parc national forestier de la Poudrerie de Sevrans – vers une charte de l’environnement, AEV, 2000.
- Document d’objectif Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis », CG93, 2011.
- Etude LIN – Finn Geipel, Territoire Est de la Seine-Saint-Denis, 2010.
- Etude LIN – Finn Geipel, CDT Territoire Est de la Seine-Saint-Denis – Situations spécifiques, 2012.
- Etude préalable à une réflexion sur le devenir des bâtiments, CAUE93, 2004.
- INERIS, Etude des processus de dissolution affectant le sous-sol du bois de la Tussion, 2011.
- INERIS, Etude des risques chimiques et pyrotechniques, 2012.
- Geay A., Le parc forestier national de Sevrans, Etude de la fréquentation et intégration d’un espace vert en milieu urbain, mémoire de maîtrise en géographie, 1994.
- ZENZIUS M., Synthèse des études existantes, CG93, 2012.
- ZENZIUS M., Vers un cadre d’action partagé pour le site de la Poudrerie, CG93, 2010.

Conseil général de Seine-Saint-Denis

Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité

Directeur : Daniel Joye

Etude réalisée par : Lilian Chafiol

Sous la direction de : Gaëlle Stotzenbach

Avec la collaboration de : Mathilde Zenzius, Thierry Morin

Illustrations et cartographie : Lilian Chafiol, Equipe LIN - Finn Geipel.